

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 12-000923 / 60605948
MAT Securitas Express S.A., 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Intervention de dépannage lors de problèmes techniques des distributeurs
de monnaie
Horaire indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.09.2012–31.08.2015 (Nouveau permis)
- 12-000536 / 65601374
ITS Information Technologie Services SA, 1007 Lausanne
service IT: interventions lors de problèmes techniques sur les équipements TED
de leurs clients
Horaire indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.07.2012–30.06.2015 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

18 septembre 2012

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail